Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202113-20251208-2025_84-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE PLOUBEZRE

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 27 novembre 2025, s'est réuni sous la Présidence de Brigitte GOURHANT, Maire.

Étaient Présents :
Mmes B. GOURHANT, M. P. LE CARLUER, M. O. ROLLAND, A. ROBIN-DIOT, F. ALLAIN, B. GATTA, D. LE DAIN, E. GIRAUDON, M.- M. DESMEULLES, R. LISSILLOUR-MENGUY, M.-C. OGER ; MM. J. LAFEUILLE, M. ZEGGANE, J.-L. CHEVALIER, G. NICOLAS, F. VANGHENT, C. LAMOUR, H. LESTIC, G. ROPARS, L. JEGOU, G. LE BRAS, E. PENVEN.

Procurations :
R. BISS, procuration à L. JEGOU,
B. PARANTHOEN, procuration à E. PENVEN,
G. PERRIN, procuration à G. LE BRAS

Absents C. GOAZIOU, J. MASSE.

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	22
Nombre de votants	25

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Mme Béatrice GATTA

3. URBANISME

B. Projet du boulodrome-Plan de financement prévisionnel

2025-84

Exposé des faits :

Vu la délibération du 25 septembre 2025 approuvant l'Avant-Projet Définitif du boulodrome établi par le cabinet d'architecte COMETE,

Il est proposé de solliciter le soutien financier de L'Etat via la DETR 2026 au titre des équipements sportifs, de l'Agence Nationale du Sport et de Lannion Trégor Communauté au titre des fonds de concours relative au patrimoine communal,

Considérant qu'il y a lieu d'établir le plan de financement prévisionnel comme suit :

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202113-20251208-2025_84-DE

DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
			Demandées
Etudes, diagnostics	13 020,14	DETR/ DSIL 2026	135 765,18
Maîtrise d'œuvre	53 078,86	Agence National du Sport	155 594,88
Travaux	452 550,60	LTC : fonds de concours	47 497,99
		TOTAL SUBVENTIONS	**338 858,05**
		Autofinancement	179 791,55
TOTAL	**518 649,60**	TOTAL	**518 649,60**

Vu l'avis favorable de la commission mixte Urbanisme-Travaux du 26 novembre 2025, le Conseil Municipal après avoir délibéré décide, avec 24 VOIX POUR ET UNE VOIX CONTRE de :

Solliciter les subventions auprès de l'État (DETR/DSIL 2026), de l'Agence Nationale du Sport et de LTC aux taux maximums et éventuellement toute autre subvention attribuable au projet ;

Adopter le plan de financement prévisionnel ;

Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

À Ploubezre, le lundi 8 décembre 2025

Le Maire,

Brigitte GOURHANT

Le secrétaire,

Béatrice GATTA

MAIRIE de PLOUBEZRE
COTES D'ARMOR

MAIRIE de PLOUBEZRE
COTES D'ARMOR